

Rapport des décisions prises lors de la séance du conseil communal du Mardi, 11 février 2020

Séance publique.

1. Communication du plan pluriannuel de financement (PPF) pour la période de 2021 à 2023.

Le conseil communal prend connaissance de la mise à jour du plan pluriannuel de financement (PPF), portant sur les exercices financiers 2021-2023, élaboré par le collège échevinal et présenté par l'échevin Marc Ries.

2. Arrêt provisoire du compte administratif et du compte de gestion de l'exercice 2018.

Le Ministère de l'Intérieur a arrêté le compte de gestion de l'exercice 2018 en date du 17 décembre 2019, conformément au tableau récapitulatif qui suit :

	2018
Boni du compte 2017	31.950.306,76
Recettes ordinaires	16.631.858,29
Recettes extraordinaires	920.730,82
Total des recettes	49.502.895,87
Mali du compte 2017	0,00 €
Dépenses ordinaires	11.195.650,91
Dépenses extraordinaires	12.565.355,49
Total des dépenses	23.761.006,40
BONI :	25.741.889,47

Le compte administratif de l'exercice 2018 a été avisé en date du 17 décembre 2020 par le Ministère de l'Intérieur avec observations. La prise de position du collège des bourgmestre et échevins, quant à ces observations, a été distribuée aux membres du conseil communal.

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, d'approuver le compte de gestion et le compte administratif de l'exercice 2018.

3. Approbation de la convention de collaboration avec la société SNHBM, concernant la mise à disposition d'un terrain sis au lieu-dit «Schleidenwois» à Berg, relative à la construction d'un lotissement à critères écologiques.

Le conseil communal décide, avec 6 voix pour (LSAP ; CSV) et 5 voix contre (Déi Gréng, DP), d'approuver la convention de collaboration avec la société SNHBM, signée par le collège des bourgmestre et échevins en date du 30 janvier 2020. Le terrain sera doté d'un bail emphytéotique de 99 ans, afin de réaliser un lotissement à critères écologiques, comprenant 24 unités conformes aux critères PRIME House.

4. Approbation d'une convention en vue de la réalisation du plan d'aménagement particulier portant sur des fonds sis à Berg, au lieu-dit «rue du Château».

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, d'approuver une convention en vue de la réalisation du plan d'aménagement particulier, portant sur des fonds sis à Berg, signée par le collège échevinal en date du 23 janvier 2020.

5. Approbation de l'accord de collaboration avec l'asbl Yolande en vue de la continuation du projet «Duerftreff beim Lis à Roodt-Syre».

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, d'approuver l'accord de collaboration avec l'asbl Yolande, signé par le collège échevinal en date du 28 janvier 2020, en vue de la continuation du projet « Duerftreff beim Lis à Roodt/Syre ».

6. Construction d'une piste cyclable entre Roodt/Syre et Niederanven – Vote d'un devis.

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, d'approuver un devis, au montant de 370.000 €, pour la réalisation de ce projet.

7. Réaménagement d'un arrêt de bus à Berg – Vote d'un devis.

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, d'approuver un devis, au montant de 67.000 €, pour la réalisation de ce projet.

8. Construction d'un rond-point sur la Nationale 1(N1) à l'entrée du village à Roodt/Syre au lieu-dit «Rouduecht» – Décision de principe.

Le bourgmestre informe qu'en date du 28 janvier 2020, le collège des bourgmestre et échevins a exposé le projet de construction d'un rond-point sur la Nationale 1 (N1) à l'entrée du village à Roodt/Syre, au lieu-dit « Rouduecht » au Ministre de la Mobilité François Bausch, ainsi qu'aux représentants de l'Administration des Ponts & Chaussées.

Ce projet va de pair avec le projet relatif au réaménagement de la Nationale 1 (N1) à Roodt/Syre, en vue de la promotion de la mobilité active, présenté sous le point n° 9 de la présente séance du conseil communal.

La construction de ce rond-point, en plus de l'adaptation des infrastructures routières dans la « Rue Strachen », est nécessaire, du fait de la construction d'un nouveau bâtiment pour les sapeurs-pompiers et d'un centre commercial « Cactus » aux lieux-dits « Rouduecht » et « Rue Strachen ». La réalisation de ce projet facilitera la régulation de la fluidité du trafic lors des heures de pointe et lors d'une intervention du CGDIS, par la mise en place d'une voie prioritaire (by-pass) dans le rond-point de Roodt/Syre en direction de Niederanven ;

A la suite de la présentation du projet le Ministre de la Mobilité a félicité le collège des bourgmestre et échevins pour cette démarche et a émis un avis favorable quant à la réalisation du rond-point dont question ci-dessus.

Le conseil communal, décide à l'unanimité des voix :

- d'émettre un avis favorable quant au projet de construction d'un rond-point sur la Nationale 1 (N1) à l'entrée du village à Roodt/Syre, au lieu-dit « Rouduecht », tel que présenté par le collège des bourgmestre et échevins,
- de solliciter l'appui logistique et financier du Ministre de la Mobilité pour réaliser ce projet d'envergure,
- de solliciter, de la part de l'Administration des Ponts & Chaussées, une permission de voirie, afin de pouvoir entamer le chantier dans les meilleurs délais et
- de confier, au bureau d'ingénieurs-conseils, la mission d'établir un cahier des charges avec devis et plans, pour le projet mentionné ci-avant, en collaboration avec l'Administration des Ponts & Chaussées.

9. Réaménagement de la Nationale 1 (N1) à Roodt/Syre – Décision de principe en vue de la promotion de la mobilité active.

Lors de la même réunion du 28 janvier 2020, le collège des bourgmestre et échevins a exposé le projet de réaménagement de la Nationale 1 (N1) à Roodt/Syre, en vue de la promotion de la mobilité active.

Ce projet va de pair avec le projet relatif à la construction d'un rond-point sur la Nationale 1 (N1) à l'entrée du village à Roodt/Syre, au lieu-dit « Rouduecht », présenté sous le point n° 8 de la présente séance du conseil communal.

Le réaménagement prévoit la mise en place d'une infrastructure cyclable le long de la Nationale 1. La réalisation de ce projet aura une incidence favorable quant à la sécurité des usagers empruntant la

Nationale 1 pour leurs déplacements, tant des automobilistes, que des piétons et cyclistes. De ce fait, la qualité de vie des citoyens habitant le long de la Nationale 1 augmentera de manière significative;

Le Ministre de la Mobilité a également émis un avis favorable quant au réaménagement de la Nationale 1 à Roodt/Syre dont question ci-dessus.

Le conseil communal, décide à l'unanimité des voix :

- d'émettre un avis favorable quant au projet de réaménagement de la Nationale 1 (N1) à Roodt/Syre, en vue de la promotion de la mobilité active, tel que présenté par le collège des bourgmestre et échevins,
- de solliciter l'appui logistique et financier du Ministre de la Mobilité pour réaliser ce projet d'envergure,
- de solliciter de la part de l'Administration des Ponts & Chaussées une permission de voirie afin de pouvoir entamer le chantier dans les meilleurs délais et
- de confier au bureau d'ingénieurs-conseils la mission d'établir un cahier des charges avec devis et plans, pour le projet mentionné ci-avant, en collaboration avec l'Administration des Ponts & Chaussées.

10. Affaires de personnel:

a. Demande introduite par un employé communal relevant du groupe d'indemnité A2, sous-groupe scientifique et technique, en vue de la réduction de stage.

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, d'accorder une réduction de stage d'une année à un employé communal du groupe d'indemnité A2, sous-groupe scientifique et technique.

b. Création de 2 postes de salariés à tâche manuelle de la carrière B.

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, de retirer ce point de l'ordre du jour de la présente séance

11. Nomination du délégué de la commune de Betzdorf auprès du syndicat intercommunal SIAEG.

Suite à la démission du conseiller Christopher Lilyblad, il y a lieu de désigner un nouveau délégué auprès du syndicat intercommunal SIAEG. Une seule candidature a été introduite par M. Olafur Sigurdsson. Le conseil communal décide, par scrutin secret, avec 10 voix pour et 1 voix contre, de nommer M. Olafur Sigurdsson en tant que délégué auprès du syndicat intercommunal SIAEG.

12. Nomination d'un délégué effectif auprès du Partenariat de cours d'eau Syre.

Suite à la démission du conseiller Christopher Lilyblad, il y a lieu de désigner un nouveau délégué effectif auprès du Partenariat de cours d'eau Syre. Une seule candidature a été introduite par M. Olafur Sigurdsson. Le conseil communal décide, par scrutin secret, à l'unanimité des voix, de nommer M. Olafur Sigurdsson en tant que délégué effectif.

13. Nomination d'un délégué effectif pour le groupe «Klimabündnis».

Suite à la démission du conseiller Christopher Lilyblad, il y a lieu de désigner un nouveau délégué effectif auprès du groupe « Klimabündnis ». Les candidatures de Mme Sylvette Schmit-Weigel et de M. Marc Bosseler ont été introduites. Le conseil communal décide, par scrutin secret, avec 6 voix pour Mme Sylvette Schmit-Weigel et 5 voix pour M. Marc Bosseler, de nommer Mme Sylvette Schmit-Weigel en tant que délégué effectif pour le groupe « Klimabündnis ».

14. Nomination de nouveaux membres dans différentes commissions consultatives communales.

Suite à la démission de plusieurs membres, un appel à candidatures a été lancé dans le bulletin communal, sur le site internet et sur facebook:

- Commission des finances.

1 candidature a été introduite. Le conseil communal décide, par scrutin secret, de nommer M. Steve Wildschütz en tant que nouveau membre dans la commission.

- Commission des jeunes et organisations de la jeunesse.

1 candidature a été introduite. Le conseil communal décide, par scrutin secret, de nommer Mme Jessica Gansen en tant que nouveau membre dans la commission.

15. Approbation d'une résiliation de commun accord d'un contrat de bail.

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, d'approuver la résiliation de commun accord d'un contrat de bail, concernant un appartement sis à Roodt/Syre, signée par le collège des bourgmestre et échevins en date du 30 décembre 2019.

16. Approbation d'un contrat de mise à disposition.

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, d'approuver le contrat de mise à disposition d'un appartement sis à Roodt/Syre, signé par le collège des bourgmestre et échevins en date du 30 décembre 2019.

17. Approbation d'un contrat de bail à ferme concernant un terrain sis au lieu-dit «im Griechtfeld» à Mensdorf.

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, d'approuver un contrat de bail à ferme, concernant un terrain sis au lieu-dit « Im Griechtfeld » à Mensdorf, signé le par le collège des bourgmestre et échevins en date du 10 décembre 2019.

18. Approbation d'un contrat de mise à disposition concernant le jardin collectif «E Gaart Op Haard».

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, d'approuver un contrat de mise à disposition, concernant une parcelle au jardin collectif «E Gaart op Haard», signé par le collège des bourgmestre et échevins en date du 24 janvier 2020.

19. Approbation d'un acte de vente concernant une parcelle sise au lieu-dit «in den Woisen» à Betzdorf.

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, d'approuver un acte de vente, concernant une parcelle sise au lieu-dit «In den Woisen» à Betzdorf, signé le 17 janvier 2020 par le collège des bourgmestre et échevins.

20. Approbation d'un acte de vente concernant une parcelle sise au lieu-dit «Bousbusch» à Betzdorf.

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, d'approuver un acte de vente, concernant une parcelle sise au lieu-dit «Bousbusch» à Betzdorf, signé le 21 janvier 2020 par le collège des bourgmestre et échevins.

21. Approbation d'un acte de cession gratuite concernant une parcelle sise au lieu-dit «Château de Betzdorf» à Betzdorf.

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, d'approuver un acte de cession gratuite, concernant une parcelle au lieu-dit "im Grund" à Roodt/Syre, signé le 21 janvier 2020 par le collège des bourgmestre et échevins.

22. Approbation d'un acte de cession gratuite concernant des parcelles sises aux lieux-dits «In Kuhweide» et «In den Schaffelder» à Betzdorf.

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, d'approuver un acte de cession gratuite, concernant des parcelles sises aux lieux-dits « In Kuhweide » et « In den Schaffelder » à Betzdorf, signé le 21 janvier 2020 par le collège des bourgmestre et échevins.

23. Approbation d'un règlement communal concernant le remboursement d'une partie du permis de conduire de la catégorie «B».

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, d'adopter un règlement communal concernant le remboursement d'une partie du permis de conduire de la catégorie « B » aux résidents de la commune de Betzdorf.

24. Fixation des indemnités à payer à partir de 2020 aux étudiants pour les travaux pendant les vacances scolaires.

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, de fixer les taux horaires à payer aux étudiants, engagés par la commune de Betzdorf pendant les vacances scolaires, à partir de l'année 2020, aux taux horaires prévus par les lois et règlements en vigueur en la matière et appliqués par l'Etat.

25. Nouvelle fixation du revenu mensuel maximal pour l'obtention d'une allocation de vie chère ou d'une allocation de vie chère pour l'eau destinée à la consommation humaine et pour les frais d'assainissement.

Considérant que les différents seuils du revenu mensuel maximal à prendre en compte pour l'obtention d'une allocation de vie chère auprès de l'Etat ont entretemps été adaptés, le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, de fixer le revenu mensuel maximal pour l'obtention d'une allocation de vie chère, respectivement d'une allocation de vie chère pour l'eau destinée à la consommation humaine et pour les frais d'assainissement, à partir de l'année 2020, conformément aux seuils de revenu maximal fixés par l'Etat, majorés de 250 € et de se rallier au critères étatiques pour la détermination des revenus de la communauté domestique

26. Fixation des montants des dons et cadeaux à allouer à l'occasion de différents événements.

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, de fixer les montants des dons ou cadeaux lors de différents événements en relation avec le personnel communal, le conseil communal, le collège des bourgmestre et échevins et les personnes dont la commune de Betzdorf participe au financement du salaire conformément au tableau suivant:

Evénement	Montant en €
Mariage et partenariats d'un membre du personnel communal, cadeau	100
Naissance ou adoption d'un enfant d'un membre du personnel communal, cadeau	100
Enterrement d'un membre du personnel communal, don	100
Enterrement d'un des parents du 1 ^{er} degré d'un membre du personnel communal, don	50

27. Suppression de la subvention aux détenteurs d'un abonnement annuel «Seniorekaart» pour le transport public.

En raison de la gratuité des transports publics à partir du 1^{er} mars 2020 il y a lieu de supprimer la subvention aux détenteurs d'un abonnement annuel « Seniorekaart » pour le transport public. Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, la suppression de cette subvention.

28. Suppression de la subvention aux détenteurs d'un abonnement annuel réseau, respectivement d'un abonnement annuel courte distance pour le transport public.

En raison de la gratuité des transports publics à partir du 1^{er} mars 2020 il y a lieu de supprimer la subvention aux détenteurs d'un abonnement annuel réseau, respectivement d'un abonnement annuel courte distance. Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, la suppression de cette subvention.

29. Suppression de la subvention aux détenteurs d'un abonnement annuel mPass (Mobilitéitspass).

En raison de la gratuité des transports publics à partir du 1^{er} mars 202, il y a lieu de supprimer la subvention aux détenteurs d'un abonnement annuel mPass. Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, la suppression de cette subvention.

30. Suppression de la caution pour l'obtention d'une mKaart, permettant l'accès au parc à vélos mBox située sur le campus scolaire à Roodt/Syre.

Etant donné que la caution pour l'obtention d'une mKaart est devenu superfétatoire, du fait que les mKaart sont établies au nom personnel du détenteur et non au nom de la commune de Betzdorf. Il y a, par conséquent, lieu de supprimer la caution pour l'obtention d'une telle mKaart. Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, la suppression de cette caution.

31. Subsides à accorder dans le cadre de "d'Gemeng Betzder hëlleft".

Considérant que le relevé avec la proposition du collège des bourgmestre et échevins, concernant la répartition des dons/subsides dans l'intérêt de divers projets dans le cadre de l'initiative "d'Gemeng Betzder hëlleft" de l'année 2019, a été envoyé aux membres du conseil communal, ensemble avec la convocation à la présente séance ;

Les membres du conseil communal ont discuté et fixé les subsides à accorder dans le cadre de "d'Gemeng Betzder hëlleft" lors de la séance de travail du 28 janvier 2020 et décident, à l'unanimité des voix, d'accorder les subsides suivants :

Association/Verein	Subside/Zuschuss
Athenée – Action humanitaire asbl	2.500 €
Bealtaine – International Celtic Festival	1.500 €
CARE asbl	1.380 €
Catch a Smile asbl	1.000 €
Fleegeelteren Lëtzebuerg	1.000 €
Fondation Autisme Luxembourg	1.000 €
Fondation EPI	1.000 €
Fondation Jean Hamilius Junior	1.000 €
Handicap International	1.000 €
Iles de Paix	2.500 €
Le Soleil dans la main ONG	2.500 €
Médecins Sans Frontières	1.000 €
Natur & Umwelt asbl	300 €
ONG PADEM	2.500 €
ONG-Frëndeskrees Kamerun a.s.b.l.	2.500 €
OTM-Haïti	1.000 €
SCAP	1.000 €
SOS Faim	1.000 €
SOS Villages d'Enfants Monde	1.000 €
Special Olympics Luxembourg	300 €
Tukwataniise Asbl	1.000 €
Total	27.980 €

32. Approbation d'un subside extraordinaire dans le cadre du "Relais pour la Vie 2020".

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, d'accorder un subside extraordinaire, au montant de 3.100 €, dans le cadre du « Relais pour la Vie 2020 ».

33. Confirmation de plusieurs règlements d'urgence de circulation.

Le conseil communal décide, à l'unanimité des voix, d'approuver des règlements d'urgence de circulation édictés par le collège échevinal dans ses séances du :

- 10/01/2020 n° 10-2020 – route de Luxembourg à Roodt/Syre ; Chantier privé
- 17/01/2020 n° 12-2020 – Am Gronn à Roodt/Syre : Chantier POST
- 30/01/2020 n° 25-2020 – Cité A Gaessent à Mensdorf : Chantier privé

34. Informations aux membres du conseil communal.

34.1. Approbations ministérielles.

La Ministre de l'Intérieur a approuvé les décisions suivantes :

08/01/2020	Approbation de l'avenant 2019 à la convention tripartite 2018 concernant les services d'éducation et d'accueil pour enfants, non scolarisés 100%
08/01/2020	Approbation de l'avenant 2019 à la convention tripartite 2018 concernant les

	services d'éducation et d'accueil pour enfants, enfants scolarisés, 75%
08/01/2020	Approbation de l'avenant 2019 à la convention tripartite 2018 concernant les services d'éducation et d'accueil pour enfants, enfants non scolarisés 75% - Bëschcrèche
08/01/2020	Approbation d'une convention avec l'Etat relative aux aides à la construction d'ensembles subventionnés, sis 11 rue de la Gare à Roodt-Syre
28/01/2020	Revalorisation d'une grange à Betzdorf - Vote d'un devis

34.2. Chantiers.

Mensdorf, projet «Ënnescht Wiirts»:

Le toit du bâtiment principal est terminé. Les fondations de la pergola et du banc de la cour intérieure ont été coulées dans le béton. Les fenêtres seront installées en février suivi par les travaux du chauffagiste et de l'électricien.

Roodt/Syre, projet «construction d'un réservoir d'eau au lieu-dit Rothoicht»:

Le Sous-sol de la caserne a été achevé. Les travaux au rez-de-chaussée du hall et du bâtiment ont été achevés. Le réservoir de rétention d'eau de pluie a été installé. Le chantier a pris du retard en raison des conditions météorologiques.

Mensdorf, projet «rue de la grotte»:

A l'exception de la mise en place de la clôture et de la plantation des environs, les travaux sont maintenant terminés.

Chantier *POST* (pose fibre):

Les travaux à Berg, Olingen, Mensdorf et Roodt/Syre sont achevés, à l'exception de quelques détails mineurs. Les travaux dans la rue « Am Gronn » sont en cours d'achèvement.

Betzdorf, projet « réaménagement de la rue de la gare »

Une réunion d'information pour les habitants de la rue de la gare a eu lieu en date du 16 décembre 2019. Les travaux débiteront mi-février.

Equipe Voirie :

Le revêtement du parking près du cimetière de Roodt/Syre a été renouvelé.

34.3. Divers.

Prochaines séances du conseil communal:

- 08/05/2020 à 08.30 heures : séance publique
- 19/06/2020 à 08.30 heures : séance publique

35. Rapports des représentants auprès des différents syndicats.

Club Senior «An der Loupescht»

Mme Fernande Klares-Goergen informe que le règlement sur la protection des données a été mis en conformité et publié dans le livret d'accueil distribué aux membres du comité. La nouvelle brochure des activités proposées à la population a été élaborée et contient des activités accentuées davantage envers la population masculine. En ce qui concerne le personnel du Club Senior, Mme Klares-Goergen informe que le ministère a marqué son accord quant à la publication d'une vacance de poste à mi-temps dans la carrière C4.

Syrdall Schwämm

M Frank Bourgnon informe que le système de filtrage doit être remplacé, ce qui entraîne des coûts, au montant de 35.000 €.

36. Questions aux membres du collège des bourgmestre et échevins.

M. Frank Bourgnon demande si les douches des vestiaires du terrain de football pourraient être équipées d'un système d'arrêt automatique, aux fins d'une utilisation plus rationnelle de l'eau?

Le bourgmestre, Jean-François Wirtz, affirme qu'une des priorités du collège des bourgmestre et échevins pour l'année en cours est basée sur l'économie d'énergie et des ressources naturelles. Cette mesure, entrant dans cet ordre d'idée, sera réalisée prochainement.

M. **Frank Bourgnon** affirme également que le terrain de football n'est pas suffisamment éclairé en hiver.

Le bourgmestre, Jean-François Wirtz, informe que le service technique communal sera chargé de procéder à la vérification de l'éclairage en question et, le cas échéant, de procéder à une adaptation.

Mme **Sylvette Schmit-Weigel** se pose la question si l'éclairage du bâtiment « Bowéngsbierg » n'est pas trop excessif ?

Le bourgmestre informe que l'éclairage est effectivement très clair pendant la nuit, mais qu'il s'agit, en fait, de l'éclairage de sécurité du bâtiment. Il propose de procéder, si possible, à l'ajustement de l'intensité de l'éclairage.

Mme **Sylvette Schmit-Weigel** informe que l'abribus au lieu-dit « Banzelt » n'est pas éclairé et que l'éclairage de la rue au niveau du passage pour piétons est défectueux. En plus, le miroir près du passage à niveau des chemins de fer à Mensdorf est installé de manière non adéquate.

M. Jean-François Wirtz informe que le service technique communal sera chargé d'y remédier.

Mme **Sylvette Schmit-Weigel** s'informe de la possibilité de procéder à un suivi des commandes de bois de chauffage auprès du service forestier. En effet, les commanditaires pourraient être informés si leur commande a bel et bien été enregistrée.

Le bourgmestre transmet ce message au préposé du service forestier.

Pour conclure, Mme **Sylvette Schmit-Weigel** informe que l'adresse du Club Senior Syrdall indiquée dans le Gemegebuet est erronée.

Le bourgmestre transmet le message au service communication, afin d'y remédier.

Mme **Fernande Klares-Goergen** s'informe, au nom de la commission des sports, sur les raisons de la non-participation de la commune de Betzdorf à la Nuit des Sports en 2020. En effet, la commission des sports s'est engagée pour l'organisation de l'édition de 2019 et y a pris beaucoup de plaisir, avec le résultat d'un grand nombre de participants.

Le bourgmestre, Jean-François Wirtz, informe que le collège des bourgmestre et échevins a décidé de participer uniquement toutes les deux années à cet événement, ceci afin de soulager le travail de la commission des sports, sachant que l'organisation d'un tel événement représente beaucoup d'engagement de la part de ses membres. Il propose de se tenir à la décision de ne pas participer à la Nuit des Sports en 2020, mais ne s'oppose pas à l'organisation annuel en cas de désir de la part de la commission des sports.

M. Patrick Lamhène remarque qu'en cas d'organisation annuelle de cet événement, les associations sportives y participant sont à inclure dans les démarches, vu les grands efforts à réaliser en matière d'organisation. Une prise de contact à cet effet se ferait par le biais de la commission des sports.

Mme **Fernande Klares-Goergen** se demande sur la nécessité de l'organisation d'un feu d'artifice pour la Fête Nationale, étant donné que des alternatives existent, à savoir la mise en place d'un show laser ou l'organisation de concerts. En plus, l'allumage d'un feu d'artifice a des effets néfastes pour les animaux à cause du bruit et sur l'environnement par la pollution par poussières fines.

Le bourgmestre affirme qu'un feu d'artifice souligne le caractère festif de la soirée de la Fête Nationale et que la population l'apprécie beaucoup. Le collège des bourgmestre et échevins n'a, jusqu'à ce jour, pas été saisi de réclamations ou d'échos négatifs quant à l'organisation de ce spectacle. Par conséquent, la commune continuera à organiser le lancement d'un feu d'artifice lors de la Fête Nationale.

Finalement, Mme **Fernande Klares-Goergen**, informe sur l'inégalité de traitement des riverains lors de la facturation des coûts par la société Creos, du fait de leur domicile plus ou moins éloigné de la conduite principale, lors du raccordement au réseau de gaz dans la rue « Am Gronn » à Olingen. Elle se renseigne sur la possibilité de la prise en charge d'une partie des coûts, de manière équitable pour tous les riverains, ou du préfinancement par la commune de Betzdorf

M. Jean-François Wirtz répond qu'il s'agit d'un chantier de construction d'une société privée et non de la commune de Betzdorf. Par conséquent, les deniers publics ne sauraient pas être utilisés pour le financement de chantiers privés.

M. **Marc Bosseler** demande si le système, établissant annuellement des cartes plastifiées, pour l'accès au centre de recyclage au Muertendall, ne saurait pas être adapté, afin d'éviter un gaspillage conséquent, ceci, par exemple, par l'apposition d'un autocollant en papier.

L'échevin Marc Ries informe qu'il transmet la suggestion au syndicat SIGRE.

M. **Marc Bosseler** informe que la commission des services aux citoyens et nouvelles initiatives citoyennes, dont il est également membre, a proposé l'idée de rendre la journée de commémoration nationale plus attrayante pour les jeunes citoyens, ceci par l'organisation d'expositions ou la présentation de films à ce sujet.

Le bourgmestre ne s'oppose pas à cette idée et propose à ce que l'enseignement fondamental et la maison des jeunes se saisissent de ce sujet, afin de rapprocher cette thématique aux jeunes.

M. **Patrick Lamhène** informe que l'association locale « Gaart an Heem » est investi de demandes de renseignements quant à l'installation des stands lors marché aux fleurs organisé le 10 mai 2020. Il demande à ce qu'une rencontre soit fixée entre la commune de Betzdorf et les associations participantes en vue de l'organisation du marché conjointement avec le chantier de l'ancien Café de l'Amérique.

Le bourgmestre informe qu'une entrevue est prévue pour le 6 mars courant.

M. **Patrick Lamhène** se renseigne sur la possibilité d'avertissement de la population par le biais du système « sms2citizen » lors d'une panne de courant générale dans la commune, telle qu'elle s'est produite récemment. Si le système n'était pas opérationnel dû à cette panne de courant, n'est-il pas géré par un générateur d'urgence ?

Le bourgmestre informe que la coupure de courant a été résolue par la société Creos, avant même que le service compétent n'ait pu enclencher le système « sms2citizen », rallié à un générateur d'urgence.

M. **Patrick Lamhène** se renseigne également sur la possibilité de stationnement dans la prairie à côté du Moulin à Olingen et le cas échéant de stabiliser et/ou de rendre carrossable le chemin y menant.

Le bourgmestre chargera le service technique communal d'y remédier.

M. **Jules Sauer** informe qu'il est régulièrement approché par des sociétés ou entreprises, voulant acquérir des terrains dans la zone d'activité, prévue au lieu-dit « Rothoicht ». En effet, le PAG de la commune, dans la partie écrite et graphique de son Schéma Directeur intitulé « Roodt/Syre SD – R08 ZAD Rothoicht Gewerbegebiet », indique une délimitation des parcelles avec implantation de halls industriels. Les parcelles sont-elles accessibles aux sociétés et entreprises ?

Le bourgmestre, Jean-François Wirtz, informe que le collège des bourgmestre et échevins n'a pas l'intention de procéder à des démarches proactives en vue de l'exploitation et de la viabilité du site en question. Il rappelle que la déclaration inscrite dans l'accord de coalition reste de vigueur : « ... Le site Rothoicht phase II conserve son statut de zone d'activité économique communale type 1, mais la viabilité du site sera soumise à un moratoire jusqu'à ce qu'un projet permettant la valorisation du site trouve l'accord des deux partis de la majorité. A cette fin, nous lancerons des analyses et études afin de mettre au point un tel projet. Ce projet pourrait viser à transférer des entreprises situées au cœur du village de Roodt-sur-Syre sur le site Rothoicht et de créer un nouveau centre à Roodt-sur-Syre. La possibilité d'y loger de nouvelles entreprises (notamment des start-up) ainsi que de la création d'un grand parc à panneaux solaires seront intégrées dans l'étude. Le projet d'aménagement du site devra s'intégrer dans le paysage et respecter des critères écologiques élevés.